
CONVENTION PANIER REPAS – ENGAGEMENT DES PARENTS

La mise en place d'un **Projet d'Accueil Individualisé** sur le temps périscolaire vise à garantir la sécurité maximale des enfants soumis à un régime alimentaire particulier pour raison médicale. Toutefois, si cette modalité d'accueil spécifique ne répond pas totalement aux besoins d'un enfant, les parents peuvent fournir un panier repas complet après accord de la Mairie.

Une tarification particulière, approuvée par le Conseil Municipal, est appliquée pour l'accueil des enfants avec panier repas le midi.

LA FABRICATION DU REPAS

Les parents fournissent la totalité du repas et assument la pleine et entière responsabilité de sa fabrication.

La collectivité ne sert que le repas et les ingrédients fournis par la famille.

MATÉRIEL

Les parents s'engagent à fournir le repas dans des boîtes hermétiques supportant un réchauffage au four micro-ondes (pas de boîtes métalliques). Toutes les boîtes sont étiquetées au nom de l'enfant.

CHAÎNE DU FROID ET CONDITION DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE

Les éléments du repas sont mis dans une glacière ou un sac isotherme (avec pain de glace), fourni par les parents et identifié au nom de l'enfant. Le panier repas sera déposé le matin au restaurant scolaire et remis en mains propres au responsable. Le repas devra être dans des boîtes hermétiques et portant mention du nom de l'enfant, son école, le contenu de la boîte, et la date de consommation. Si l'enfant est absent le jour du repas à servir, celui-ci ne lui sera pas servi le lendemain.

Le repas sera mis dans le réfrigérateur du restaurant scolaire directement. Au moment du repas, les aliments seront réchauffés au four micro-ondes.

CONSOMMATION

L'accueil de l'enfant est réalisé dans les conditions générales de surveillance du restaurant scolaire municipal. Il appartient donc aux parents de bien informer leur enfant des mesures spécifiques qu'il doit prendre.

Seuls les composants du repas et ingrédients fournis par la famille sont servis à l'enfant. La collectivité n'est pas responsable dans le cas où l'enfant mangerait d'autres aliments servis au restaurant scolaire.

RETOUR

Les boîtes sont vidées des aliments non consommés et font l'objet, ainsi que les ustensiles utilisés le cas échéant, d'un premier lavage sur place par le personnel de restauration scolaire municipale.

Le matériel est ensuite replacé dans la glacière et rangé dans un lieu défini pour être récupéré par la famille ou l'enfant à la sortie de l'école.

Il appartient à la famille de respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (chaîne du froid, propreté des contenants).

Dans le cas où cette procédure ne serait pas respectée, la commune de Bourgbarré se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant au restaurant scolaire.

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole / Classe :

Fait à Bourgbarré, le :

Formule à recopier par les parents : « Lu et approuvé, valable pour décharge de responsabilités »

Signature des parents ou tuteurs légaux :

Pour Accord,

Mr le Maire,

Franck MORVAN